

Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs statistiques *

What integration of Algeria in sustainable development ? An analytical test using statistics indicators

Rédha Younes BOUACIDA (*)
Université du 20/08/1955-Skikda; Algérie,
CAE-CERGAM, AMU, France

Résumé : L'objectif de cet article est de traiter la question de l'intégration de l'Algérie dans le développement durable. Nous nous interrogeons ici sur l'efficacité des politiques algériennes de développement durable mises en place depuis une quinzaine d'années. Pour ce faire, nous avons utilisé un ensemble d'indicateurs statistiques pour chacune des trois démentions du développement durable. Les résultats de ce travail de recherche ont démontré entre autres, que les progrès vers la voie du développement durable en Algérie sont encore moyens. En effet, la culture de développement durable semble encore peu présente au sein de la société algérienne. De ce fait, les pouvoirs publics ont le rôle de mieux informer et plus sensibiliser les entreprises, les organismes publics et les citoyens sur les questions environnementales.

Mots clés : Politiques de Développement Durable, Indicateurs de Développement Durable, Performances Environnementales, Pays en Voie de Développement, Dimension Environnementale.

Jel Classification Codes : Q38, Q42, Q51, Q56, Q59.

Abstract: The objective of this paper is to address the issue of Algeria's integration into sustainable development. We question here the effectiveness of the Algerian policies of sustainable development implemented in the last fifteen years. To do this, we used a set of statistical indicators for each of the three dimensions of sustainable development. The results of this research have shown, among other things, that progress towards sustainable development in Algeria is still moderate. Indeed, the culture of sustainable development seems to have little presence in Algerian society. As a result, public authorities have the role of better informing and sensitizing businesses, public bodies and citizens on environmental issues.

Keywords: Policies for Sustainable Development, Sustainable Development Indicators, Environmental Performance, Developing Countries, Environmental Dimension.

Jel Classification Codes : Q38, Q42, Q51, Q56, Q59.

I- Introduction:

La crise économique qui a précédé le choc pétrolier de 1973 et l'achèvement des trente glorieuses pour les économies développées, a été un point tournant dans la manière de penser et de théoriser le développement¹. Les critiques envers ce modèle de développement consumériste et provoquant des dommages à l'environnement, ont nourri l'apparition d'une nouvelle idéologie dans les années 1980 pour concevoir le développement que l'on qualifie aujourd'hui de durable, soutenable ou viable. Cette prise de conscience d'associer l'environnement et le développement a commencé à apparaître à travers les textes tels que la Stratégie mondiale de conservation de la nature (1980), le rapport Brundtland « notre avenir à tous » (1987), et la déclaration de Rio (1992).

Depuis, l'apport du développement durable, un concept avec ses différentes dimensions, économiques, sociales et environnementales, mais aussi culturelles et spatiale² est une nouvelle vision du développement respectueux de l'environnement, de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, et qui répond aux besoins du présent

eMail : (*) Redha.younes.bouacida@gmail.com

sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Du côté des pays en voie de développement (PVD), la dimension environnementale se traduit difficilement dans les politiques publiques de développement. Pourtant, les populations de ces pays, notamment les plus pauvres, sont les plus vulnérables en ce qu'elles sont exposées aux risques environnementaux dont les effets sont souvent irréversibles. Compte tenu de leur croissance et de leur structure de consommations majoritairement carbonées, les PVD présentent des enjeux majeurs dans le régime du changement climatique. La croissance de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) implique d'appuyer leurs efforts de contribution de lutte contre les changements climatiques. De ce fait, les PVD ont désormais un rôle important dans les négociations internationales sur les questions climatiques³. Cependant, les discours, les négociations et les coopérations internationales sur les objectifs du développement durable ont montré la réticence de certains pays du Nord en termes de politiques économiques et les conflits d'intérêt qui se nouent autour des ressources naturelles et des changements climatiques. L'absence de cohérence entre les discours et les pratiques en matière de développement durable a réduit l'efficacité de la coopération mondiale, et les pays du Sud restent méfiants face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour la durabilité du développement (depuis le protocole de Kyoto (1997) et les conclusions de la conférence de Bali (2008), les PVD ont été associés dans la lutte contre le changement climatique notamment à travers le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Toutefois, la légitimité de ce mécanisme, par exemple au sein des pays d'Asie du Sud-Est et Orientale est contestée au profit des intérêts nationaux)⁴.

Les questions liées au développement durable semblent donc compliquer la situation des PVD en rendant ce processus de développement plus coûteux (d'où l'exigence de ces pays de bénéficier d'un appui financier et technologique des pays industrialisés pour résoudre les problématiques environnementales). Néanmoins, en dépit de toutes les contraintes liées à ce (nouveau) modèle de développement, certains PVD ont affiché leur volonté et engagement pour garantir une stratégie de croissance et de développement en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Dès le début de négociations des conférences internationales des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, l'Algérie, dont la croissance économique est tirée par le secteur des hydrocarbures qui fournit l'essentiel des exportations (97%) et une grande partie des recettes de l'État (70%), a été partie prenante de ce processus. En effet, elle a signé en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) élaborée au Sommet de la Terre à Rio, a adhéré au Protocole de Kyoto en 2005, et a ratifié l'ensemble des conventions climatiques internationales. L'Algérie a marqué ainsi sa volonté de participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et s'attaquer aux problèmes environnementaux. Elle a associé les principes de développement durable en y intégrant les questions environnementales dans sa stratégie globale de développement, à travers son engagement politique dans un souci de maintenir l'équilibre entre les impératifs de son développement socio-économique et la préservation de l'environnement.

II. Objectifs et méthodologie du travail de recherche:

Dans beaucoup de pays en voie de développement, la prédominance des problèmes de croissance et du développement économique ont souvent relégué à un second plan ceux relatifs à la prise en compte de l'environnement dans les politiques économiques.

Cependant, certains de ces pays comme l'Algérie, ont pris en compte les questions environnementales dans leur stratégie globale de développement.

L'objectif de cet article est de traiter la question de l'intégration de l'Algérie dans le développement durable. Pour ce faire, la méthodologie de recherche est basée sur l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs statistiques pour chacune des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). L'analyse que nous avons développée est basée sur les statistiques officielles des institutions internationales et algériennes ainsi que sur une revue d'articles. Dans la troisième partie, ce travail de recherche présente la stratégie de développement durable en Algérie, à travers les politiques environnementales et les mesures principales. La quatrième partie est centrée sur l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs statistiques de développement durable pour évaluer l'efficacité des politiques algériennes mises en place depuis une quinzaine d'années (résultats et discussions). La cinquième partie expose la conclusion de cette contribution.

III. La stratégie de développement durable en Algérie:

Depuis 2000, l'Algérie a adopté une stratégie de développement durable reposant sur différents axes. Il s'agit de politiques mises en place d'une façon progressive, à travers des instruments de planifications et d'actions qui concernent notamment la gestion de ses actifs naturels et la lutte contre la pollution, des choix économiques et sociaux, et l'implication des différents acteurs de la société au processus de développement soutenable.

III.1. Les Politiques environnementales:

Les politiques environnementales en Algérie sont pilotées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), créé à cet effet en 2000. Le pays dispose aussi d'un réseau d'organismes sous tutelle pour coordonner sa politique, dont le plus important est certainement l'Observatoire National de l'Environnement (ONE) créé en 2002, et qui gère les réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux naturels. Cette politique est relayée au niveau régional pour le contrôle et le suivi des programmes environnementaux, et au niveau local par des services décentralisés qui jouent un rôle important dans sa mise en œuvre. Ainsi, les pouvoirs publics algériens ont instauré des politiques en faveur l'amélioration de la santé et la qualité de vie des populations, la conservation du patrimoine écologique, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et enfin la lutte contre le réchauffement climatique. Ces actions ont été appuyées par la création de plusieurs organismes publics pour accompagner et consolider les politiques sur le terrain.

En 2002, l'Algérie a lancé le premier Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD, 2002-2012). Il vise à renforcer le cadre législatif et réglementaire du développement durable, intégrer le concept de durabilité dans les différents programmes de développement, réduire la pauvreté, et associer les différents acteurs économiques et les populations à ce plan d'action à travers la sensibilisation vis-à-vis la protection de l'environnement.

Un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA-ACC) a été mis en place pour la période 2003-2013. L'objectif étant de lutter contre l'érosion environnementale, et participer à l'effort international de la réduction des émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère.

Le plan de développement quinquennal (2010-2014) renouvelle la prise en compte de toutes les questions relatives à la biodiversité, la dégradation des sols, la gestion de

l'eau, la gestion des déchets, la protection du littoral, et la maîtrise des rejets polluants du secteur énergétique.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et le Programme de Développement des Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (PDEREE) qui couvrent la période 2010-2030, sont la continuité des programmes précédents pour la réduction des émissions de carbone, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Enfin, en 2013, un Plan National Climat (PNC) a relayé les plans précédents, et vise notamment à l'adaptation des infrastructures industrielles aux règles et normes environnementales internationales et la promotion du secteur des énergies renouvelables.

III.2. Les mesures principales:

Les émissions de gaz à effet de serre : la consommation d'énergie qui repose majoritairement sur les combustibles fossiles en pétrole et gaz (99%) constitue la source principale des rejets polluants en Algérie. Les quantités importantes des GES et principalement le dioxyde de carbone (CO₂) qui sont rejetées dans l'atmosphère proviennent des secteurs des transports (44%), le résidentiel et le tertiaire (34%), et l'industrie (14%)⁵. Dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle, le MATE a introduit des mesures coercitives avec le renforcement des valeurs limites des rejets industriels, notamment la réduction drastique des gaz torchés du secteur des hydrocarbures, et des mesures qui incitent les entreprises à recourir aux normes environnementales internationales dans leurs activités économiques (management environnementale, responsabilité sociétale...). Ces actions ont été appuyées par l'introduction progressive d'une fiscalité écologique basée sur le principe de « pollueur payeur », afin d'encourager les opérateurs économiques à maîtriser leur impact sur l'environnement et une utilisation efficace des ressources naturelles. Concernant le secteur résidentiel, des mesures ont été introduites en 2011 dans le cadre du Programme National de Maîtrise de l'Energie (PNME), notamment l'introduction de l'isolation thermique des bâtiments pour promouvoir une consommation énergétique rationnelle. Aussi, pour lutter contre les atteintes à l'environnement liées aux transports urbains, l'Algérie a opté progressivement ces dernières années en faveur des modes de transport plus économes en énergies, en privilégiant le développement des transports urbains collectifs aux moyens circulant avec une énergie électrique (ceci a concerné dans un premier temps les grandes villes, projets pilotes, et va s'étendre à terme, à l'ensemble des autres villes du pays).

Les énergies renouvelables : la diversification du bouquet énergétique en Algérie constitue un axe important dans la politique de lutte contre le changement climatique. Le programme des énergies renouvelables (ER) mis en place ces dernières années permettra selon les décideurs politiques d'augmenter la part des ER dans la consommation énergétique à hauteur de 14% d'ici 2020. C'est un défi majeur aux enjeux environnementaux et à la problématique de préservation des ressources naturelles. Pour subvenir aux besoins énergétiques du pays qui devraient doubler à l'horizon 2020, la politique en faveur le développement des énergies renouvelables sera appuyé en grande partie par la filière solaire. Avec son immense Sahara et un ensoleillement très élevé, l'Algérie dispose de l'un des meilleurs potentiels solaires au monde. C'est une opportunité pour couvrir la demande énergétique intérieure, et augmenter ainsi la part des énergies vertes dans la consommation totale, mais aussi devenir un futur tremplin du marché

régional en énergie solaire, et de fait l'implantation d'industries créatrices d'une nouvelle richesse pour le pays. A ce titre, depuis 2008 l'Algérie participe au Plan Solaire Méditerranéen (PSM) pour le développement de la filière solaire et éolienne. Aussi, en 2009, une coopération avec l'Allemagne a été conclue pour la construction de la première tour thermique dans le monde, et qui devrait permettre à l'Algérie de produire d'ici 2030 un tiers de ses besoins énergétiques à partir de ressources renouvelables. Enfin, depuis 2011, l'Algérie dispose de sa première centrale hybride solaire-gaz, dont 20% est d'origine solaire⁶.

La biodiversité : l'Algérie renferme une diversité taxonomique, éco systémique et paysagère importante. Cette richesse de la biodiversité s'explique par l'étendu de son aire géographique, du nord méditerranéen vers le sud saharien, où on y rencontre des zones côtières, humides, montagneuse, forestières, steppiques et sahariennes. Cependant, des menaces et des dégradations pèsent sur cette diversité biologique à cause de la sécheresse, la désertification, les incendies, les pollutions, l'expansion démographique et l'urbanisation, la destruction et/ou la surexploitation des ressources biologiques... L'Algérie a intégré les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) des sommets de Rio et de Nagoya qui sont à l'origine de sa politique globale pour la biodiversité. Elle a défini en 1997 une stratégie et un plan d'action national et a élaboré en 2002 une politique afin de réduire les menaces à la biodiversité. L'engagement s'est renouvelé par un nouveau plan d'action pour la période 2011-2020. Les actions déployées concernent principalement la lutte contre la désertification et l'avancée du désert menaçant le nord du pays à travers le projet du barrage vert, la réduction des pertes des habitats naturels, la dépollution du milieu marin et la protection et la valorisation du littoral, la gestion de l'eau, la sauvegarde des aires protégées et des espaces verts, la protection des ressources biologiques, et la valorisation des ressources rares sahariennes comme l'eau fossile.

L'effort de Recherche et Développement (R&D) : le soutien aux activités de recherche et développement et d'innovation fait partie des trajectoires de développement durable, dans la mesure où le développement de techniques respectueuses de l'environnement et la valorisation économique et sociale de savoir-faire constituent une capacité d'adaptation pour l'avenir. En Algérie, depuis 1998 et la loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique, le développement des activités de R&D et d'innovation s'inscrit dans une stratégie globale pour construire une économie du savoir. Ainsi, une attention particulière est accordée au secteur de la recherche scientifique et technologique en lui accordant des moyens plus importants par rapport au passé. Dans ce contexte, le MATE finance des projets de recherche sur les questions liées à la préservation et la valorisation de la diversité biologique et les biotechnologies appliquées à l'environnement. Outre les programmes de recherche qui existait en Algérie, le lancement en 2010 des Programmes Nationaux de Recherche (PNR) dont une partie prend en compte les thématiques liées de façon directe ou indirecte au développement durable.

La santé et qualité de vie : dans la mesure où la santé est intrinsèque au développement durable, une politique dans ce contexte doit garantir à l'être humain l'accès aux soins, mais aussi de vivre bien et en bonne santé, notamment à travers la prévention vis-à-vis la détérioration de l'environnement. Dans cette perspective, les principaux objectifs du PNAE-DD mis en place par les pouvoirs publics algériens en 2002 sont l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la santé et la qualité de vie des citoyens.

Ces mesures ont été prises dans un contexte où la pauvreté touchait près du quart de la population algérienne. Dans les zones urbaines, la population pauvre souffrait des problèmes de santé liés au logement précaire, l'accès difficile à l'eau potable, l'exposition aux pollutions industrielles et aux eaux usées. Un constat semblable régnait dans les zones rurales puisque c'est toujours la catégorie pauvre de la population qui s'exposait le plus à la dégradation de l'environnement et aux risques climatiques. Aussi, une politique de libéralisation partielle du système de santé a été instaurée ces dernières années en Algérie afin de promouvoir l'émergence de marché de la santé et améliorer ainsi l'efficacité productive des secteurs sanitaires.

La sensibilisation et l'éducation environnementale : en 2002, une stratégie d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) a été instaurée en Algérie. C'est un protocole d'accord signé entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'environnement pour l'introduction de « l'éducation à l'environnement » dans les cursus de formation scolaire et la création d'activités complémentaires à travers les clubs verts des établissements d'enseignement. Aussi, des campagnes de sensibilisation aux problèmes environnementaux sont menées en faveur des différents acteurs de la société. C'est ainsi qu'aux moyens de l'État, des thèmes autour des changements climatiques, des gestes éco-responsables, des effets de la pollution de l'air sur la santé, la préservation des ressources.. sont abordés et débattus.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années, les enjeux de développement durable en Algérie ont été intégrés dans des politiques environnementales. Nous allons essayer d'évaluer ces politiques à partir d'un ensemble d'indicateurs statistiques de développement durable.

IV. Les indicateurs de développement durable en Algérie (résultats et discussion):

Depuis la conférence de Rio, le programme Action 21 dans son chapitre 40, a appelé les pays à définir la notion d'indicateurs du développement durable qui « contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement ». A la suite, les organisations internationales (CDD-ONU, PNUE, OCDE, Commission européenne, Banque mondiale...) et de nombreux pays ont beaucoup travaillé afin d'identifier une batterie d'indicateurs qui prendraient au mieux les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.

Le suivi et l'évaluation des politiques et, en général, la prise de décision en matière de développement durable repose désormais sur un ensemble d'indicateurs statistiques. Cependant, le fait que les pays n'ont pas tous les mêmes politiques de développement durable, il est difficile de se baser sur des ensembles d'indicateurs tous établis. De ce fait, ces indicateurs doivent être mis en relation avec les thèmes de la politique et la stratégie d'un pays.

Nous utiliserons une des méthodes de mesure les plus courantes qui consiste à sélectionner un certain nombre d'indicateurs pour chacune des trois démentions du développement durable. Il s'agira d'indicateurs phares qui couvrent les trois objectifs transversaux du développement durable, des indicateurs composites obtenus à partir d'un agrégat d'indicateurs individuels pour rendre compte de l'efficacité économique, l'équité sociale, et la durabilité de l'environnement, et enfin des indicateurs globaux qui s'inscrivent dans une démarche de mesure exclusivement comptable de la performance économique en y intégrant l'environnement.

VI.1. Les indicateurs phares:

Les émissions de gaz à effet de serre : l'Algérie n'avait pas d'engagement quantifié de réduction de ses émissions de GES en ratifiant le protocole de Kyoto, cependant elle a déployé des efforts afin de maîtriser ses émissions dans le cadre de la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. En 2012, en Algérie, les émissions de CO₂ (qui font partie des émissions agrégées des six gaz à effet de serre considérées par le Protocole de Kyoto : CH₄, N₂O, PFC, HFC et CO₂; la combustion d'énergie fossile est responsable de plus de 80% des émissions de CO₂ dans le monde) dues à la combustion d'énergie s'élèvent à 114 million de tonnes, soit environ deux fois supérieure à 1995. Les émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie rapportées à la population sont de 2,97 tonnes de CO₂/habitant (t CO₂/hab), soit une fois et demi supérieure à 1995 (Graphique 1). Les émissions par habitant en Algérie sont supérieures à la moyenne en Afrique (1 t CO₂/hab), et inférieures à la moyenne dans la région du Moyen-Orient (7,6 t CO₂/hab) et dans le monde (4,5 t CO₂/hab). Les principaux secteurs polluants en Algérie sont : transports (49%), résidentiel et tertiaire (31%), et industriel (12%)⁷. Avec une consommation énergétique finale qui a augmenté avec un taux de croissance moyen de 6,5% par an sur la période 2000-2012⁸, et une très faible part des énergies propres (comme on le verra par la suite) l'Algérie a du chemin à faire pour pouvoir maîtriser ses émissions polluants.

Les énergies renouvelables : en Algérie, le bouquet énergétique est encore très peu diversifié. Sur la dernière décennie, la part des ER dans le bilan énergétique n'a pas évolué et reste très faible, et ne représente aujourd'hui que 0,11% (Graphique 2). La part des ER du mix électrique est très faible aussi et ne représente que 0,7%, se situant ainsi loin de la moyenne de la zone de l'Afrique du Nord à 6,5%. La production électrique d'origine renouvelable en Algérie est partagée entre le solaire et l'hydraulique qui représente respectivement 15% et 85% (l'éolien est presque inexistant). Les objectifs mis en place par les pouvoirs publics algériens d'augmenter la part des énergies renouvelable dans la consommation énergétique à un niveau de 14% d'ici 2020 ne seront probablement pas atteints.

L'utilisation rationnelle d'énergie : l'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Cette dernière qui correspond à une utilisation rationnelle d'énergie (énergie nécessaire pour produire 1000 \$ de PIB) permet un découplage entre consommation d'énergie et développement économique. Elle se mesure en kilogramme équivalent pétrole/dollars (kep/\$).

En Algérie, l'intensité énergétique a augmenté de plus d'un point depuis 2000. En 2013, elle a atteint 0,16 kep/\$2005 ppa, à un niveau inférieur à la moyenne mondiale (0,20 kep/\$2005 ppa) et Africaine (0,25 kep/\$2005 ppa)⁹. La consommation d'énergie par habitant a nettement augmenté ces dix dernières années, et représente aujourd'hui 1100 kep/hab (moyenne mondiale 1800 kep/hab). Face à une tendance en progression rapide de la consommation énergétique, le programme de l'efficacité énergétique mis en place par les pouvoirs publics algériens depuis 2011 constitue une opportunité afin de renverser cette tendance en faveur d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Le taux de croissance du PIB par habitant : la croissance du PIB illustre le dynamisme économique et la grandeur de la richesse d'un pays pour qu'il puisse répondre aux besoins sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures. De ce point de vue, le taux de croissance du PIB par habitant à prix constant peut être utilisé comme un

indicateur (même s'il est discutable) pour comparer les situations économiques en terme de revenu.

Entre 2000 et 2013, le PIB réel de l'Algérie par habitant a augmenté en moyenne de 2% par an, contre 3,32% au Maroc, 2,92% en Tunisie et 2,57 en Egypte (Graphique 3). Avec plus de 7500 dollars par habitant (ppa 2005), l'Algérie se place devant le Maroc et l'Egypte mais derrière la Tunisie. En l'absence d'un tissu économique diversifié capable de produire de la richesse, l'économie algérienne reste fortement dépendante des revenus du secteur des hydrocarbures qui représente près de 40% du PIB, et pose la question de la dynamique réelle de la croissance du PIB et l'amélioration des revenus de la population.

L'espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est aussi un indicateur de développement durable. Il représente la durée de vie moyenne, soit l'âge moyen du décès, d'une génération d'hommes et de femmes. Cet indicateur est généralement complété par l'espérance de vie en « bonne santé » qui indique le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre sans incapacité.

En Algérie, l'espérance de vie à la naissance s'est allongée depuis 1990 de l'ordre de 5 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes. Elle est de 69 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes¹⁰. L'espérance de vie à la naissance, total, est de 71 ans, identique à celle des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord. En Algérie, les écarts se réduisent entre les hommes et les femmes pour l'espérance de vie en bonne santé, respectivement 62 et 63 ans pour l'année 2007 (dernière année disponible).

L'accès à l'emploi et à l'éducation : le développement durable vise également à assurer l'éducation pour tous et à fournir l'emploi à l'ensemble de la population active. L'objectif étant de lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale.

En Algérie, le taux d'alphabétisation des jeunes s'est amélioré ces quinze dernières années. Il est passé de 87% en 1998 à 92% en 2012¹¹. Même constat pour le taux de scolarisation qui affiche des taux élevés (tableau 1). De ce point de vue, l'Algérie présente un bilan plutôt satisfaisant.

La situation est morose pour l'accès à l'emploi. En dépit d'une amélioration sur la dernière décennie, le taux de chômage en Algérie reste élevé et affiche plus de 10% de la population active¹². Il touche principalement les jeunes diplômés universitaires (un jeune actif sur quatre). Le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire les personnes en chômage depuis plus d'un an représente 6,5% de la population active. L'emploi précaire (personnes employées en tant qu'aides familiales non rémunérées et travailleurs indépendants) représente près de 30% de l'emploi total¹³. Lutter contre les inégalités de revenus, le chômage (notamment de longue durée), et la pauvreté reste un vrai défi en Algérie. De ce point de vue, en 2013, l'Algérie a été distinguée pour avoir réalisé le premier OMD. Selon le PNUD, elle a enregistré une réduction de la pauvreté (calculé selon le niveau de revenu pouvant procurer des produits alimentaires dont l'apport calorique serait de 2100 calories par jour et par personne) qui est passée de 14,1% en 1995 à 5% en 2008¹⁴ (dernière statistique officielle disponible).

L'évolution de la biodiversité : conformément à sa stratégie environnementale pour la conservation de la diversité biologique, la multitude des zones terrestres protégées en Algérie couvre tous les secteurs écologiques des domaines biogéographiques avec 28 aires protégées (soit près de 34% du territoire national), 23 zones humides et 11 parcs nationaux. Pratiquement tous les parcs naturels nationaux ont été dotés d'un plan de gestion, ce qui a permis d'associer les populations riveraines aux différents programmes de développement, et de fait, limiter les délits causés à ces patrimoines naturels¹⁵. Les surfaces forestières

protégées n'ont pas connu d'amélioration et ne représentent que 0,60% du territoire nationale. Le même constat pour les zones marines protégées qui représentent 0,40% des eaux du territoire. Concernant le projet du barrage vert lancé au début des années 1970 et qui s'étend de la frontière ouest à la frontière est du pays pour lutter contre la diversification, il a connu un taux de réalisation de 10% seulement. Beaucoup d'efforts restent à accomplir en Algérie pour faire évoluer la biodiversité.

IV.2. Les indicateurs composites:

L'Indice de Développement Humain (IDH) : il s'agit d'un indice composé qui a un objectif de mesurer le niveau de développement d'un pays, sans en rester simplement à son poids économique. Il peut à travers ses trois composantes (santé et longévité, niveau d'instruction, et niveau de vie décent) d'appréhender la dimension sociale du développement durable.

En 2013, l'Algérie est parmi les pays ayant « un indice de développement humain élevé ». Ce dernier s'établit à 0,717, contre 0,682 dans les États Arabes. Avec un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de l'ordre de 0,95% par an depuis 2000 (Graphique 4), l'Algérie a gagné 13 places en se classant au 93^{ème} rang sur 187 pays. Cette amélioration de l'IDH est due notamment, à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'instruction comme nous l'avons souligné plus haut. Toutefois, les disparités entre les femmes et les hommes restent relativement importantes en Algérie. L'indice d'Inégalité du Genre (IIG) est de 0,425 (0,451 au niveau mondial)¹⁶. L'Algérie a des efforts à réaliser pour surmonter l'obstacle de développement humain.

L'Indice de Performance Environnementale (IPE) : Créé en 2006 par des chercheurs des universités Américaines de Yale et de Columbia, l'Indice de Performance Environnementale « *The Environmental Performance Index, EPI* » est un outil d'évaluation de l'efficacité des politiques environnementales d'un pays. L'IPE couvre deux domaines principaux de politiques : la protection de la santé publique contre les risques environnementaux et la protection des écosystèmes. Cet indice est construit par le calcul et l'agrégation de 20 indicateurs reflétant les données environnementales d'un pays, reliés à chacune des neuf politiques publiques (elles concernent : eau et sanitaire, qualité de l'air, l'impact sur la santé, climat et énergie, pêcheries, biodiversité, ressources en eau, agriculture, et forêts) et qui permettent une évaluation détaillée pour obtenir à la fin une note sur 100.

Dans le récent classement mondial IPE établi en 2014, l'Algérie figure à la 92^{ème} place sur 178 pays, avec un score de 50,08¹⁷. C'est le 13^{ème} pays arabes en termes de performances environnementales devancé par l'Égypte, la Tunisie et le Maroc classés respectivement aux 50^{ème}, 52^{ème}, et 81^{ème} places au niveau mondial. L'IPE de l'Algérie affiche des scores très élevés pour la qualité de l'air, les subventions agricoles et la réglementation de pesticides. Le score de la mortalité infantile est légèrement au-dessus de la moyenne, et celui de la distribution de l'eau et les conditions sanitaires est très moyen. Cependant, l'Algérie obtient de faibles scores pour le climat et l'énergie, l'habitat naturel et la biodiversité, et les ressources en eaux. Enfin, pour la protection des stocks halieutiques et la couverture des surfaces forestières, les scores sont très faibles (Figure 1). Au cours de ces dix dernières années, le score de l'IPE de l'Algérie ne s'est pas amélioré. Ceci nous donne un aperçu du niveau d'efficacité des politiques environnementale conduites jusqu'ici par les pouvoirs publics algériens.

IV.3. Les indicateurs globaux:

L'épargne nette ajustée : c'est un indicateur de soutenabilité mis au point par la banque mondiale pour exprimer la variation du capital économique, humain, et naturel d'un pays à l'issue d'un cycle annuel de production. Il est calculé à partir de l'épargne brute, moins la consommation du capital fixe, plus les dépenses liées à l'éducation, moins les dommages causés aux ressources naturelles (énergie, minéraux et forêts) et les dommages causés par la pollution (émission de CO₂ et de particules). L'épargne nette ajustée est renseignée en pourcentage du Revenu National Brut (RNB). Plus elle est élevée, plus le pays dispose d'une capacité de production de revenus et que sa trajectoire de croissance est durable, et inversement.

En Algérie, depuis le début des années 1990, l'épargne nette ajustée est orientée à la hausse. En 2012, elle représente 28,30% du RNB¹⁸, un score qui se situe parmi les meilleures performances mondiales (Graphique 5). Pourtant, un pays fortement dépendant des ressources pétrolières affiche généralement une épargne nette ajustée faible. L'épargne nette ajustée de l'Algérie qui est élevée s'explique par une compensation de l'investissement en capital humain (dépenses d'éducation), et une épargne nette relativement élevée, d'autant que les pollutions sont généralement plus faibles que dans les pays développés. Théoriquement, cela veut dire que l'Algérie est sur une trajectoire soutenable. Cependant, la substituabilité entre le capital produit, l'éducation et les dommages environnementaux doit être prise avec prudence dans la mesure où, un pays pourrait épuiser ses richesses naturelles, mais aussi longtemps que l'investissement en capital est important, l'épargne nette ajustée aura un solde positif sans qu'il n'y aurait de changement dans la richesse.

L'empreinte écologique : pour estimer le niveau de consommation des ressources disponibles lié aux activités humaines et la valeur des actifs écologiques d'un pays, et identifier ainsi les risques associés à ses déficits écologiques, deux indicateurs sont utilisés : l'empreinte écologique et la biocapacité. La différence entre ces deux indicateurs représente la réserve écologique ou le déficit. Les deux indicateurs se mesurent en hectares globaux (gha).

En Algérie, depuis 1995, l'empreinte écologique par habitant a augmenté d'environ 30%, et la biocapacité par habitant est restée pratiquement stable (Graphique 6). En 2011, l'empreinte écologique (1,65 gha/h) est presque égale à l'empreinte écologique moyenne en Afrique. Et avec une biocapacité de 0,5 gha/h (plus de deux fois inférieure à la moyenne en Afrique), le déficit écologique en Algérie représente 1,15 gha/h, ce qui est tout de même très important (70% de l'empreinte)¹⁹. L'empreinte carbone forme la composante la plus dominante (plus de 36%) de l'empreinte écologique totale en Algérie. Les causes sont principalement l'exploitation des ressources fossiles (pétrole et gaz), et l'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées.

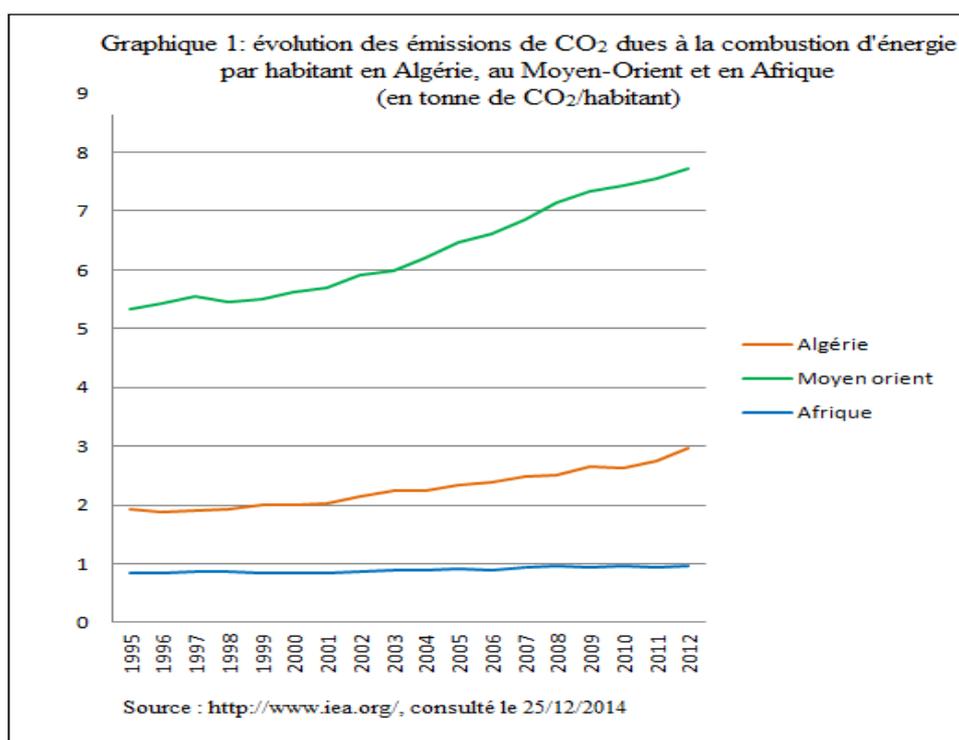
Si les indicateurs statistiques utilisés ne donnent pas d'informations sur les relations d'interdépendances entre les différentes mesures, ils sont utiles pour suivre les performances en matière de développement durable (un Système de Comptabilité Environnementale et Economique intégrée « SCEE » a été conçu conjointement par plusieurs organisations internationales et adopté comme norme statistique officielle internationale par la commission statistique des Nations Unies en 2012. Il permet de mieux observer les interactions entre l'économie et l'environnement et soutenir ainsi les politiques d'économie verte.

En effet, cette approche pragmatique permet de renseigner sur la stratégie en direction du développement durable autour de plusieurs thèmes (changement climatique, biodiversité, flux des ressources naturelles, pollutions...), et de fait offre des bases sur lesquelles les politiques publiques pourront s'appuyer pour avancer.

V. Conclusion:

Dans ce papier nous avons examiné la question de l'intégration de l'Algérie dans le développement durable. Pour rendre compte de l'efficacité des politiques environnementales mises en place depuis une quinzaine d'années, nous avons choisi une liste d'indicateurs statistiques qui ont démontré dans l'ensemble, que les progrès vers la voie du développement durable en Algérie sont encore moyens. Dans un pays en voie de développement tel que l'Algérie où la culture de développement durable est encore peu présente au sein de la société, les pouvoirs publics ont le rôle de mieux informer et plus sensibiliser sur les questions environnementales. Inciter et encourager suffisamment les entreprises et les organismes publics à des comportements responsables permet de promouvoir des modes de consommation et de production durables pour améliorer les performances environnementales et sociales des produits et des procédés de fabrication. Les entreprises pourront ainsi souscrire à des normes environnementales en matière de gestion du capital nature et de gestion des ressources humaines afin d'améliorer leurs performances globales. De fait, elles vont jouer un rôle proactif en faveur du développement durable. Aussi, quand les citoyens deviennent conscients des questions liées à la préservation des ressources naturelles, la lutte contre le réchauffement climatique, et l'amélioration de leur qualité de vie, ils viennent modifier leur rapport avec l'environnement. Au final, le développement durable ne serait pas uniquement une affaire des politiques, mais s'élargit vers une prise en compte des différents acteurs de la société pour un nouvel ordre social.

- ANNEXES :



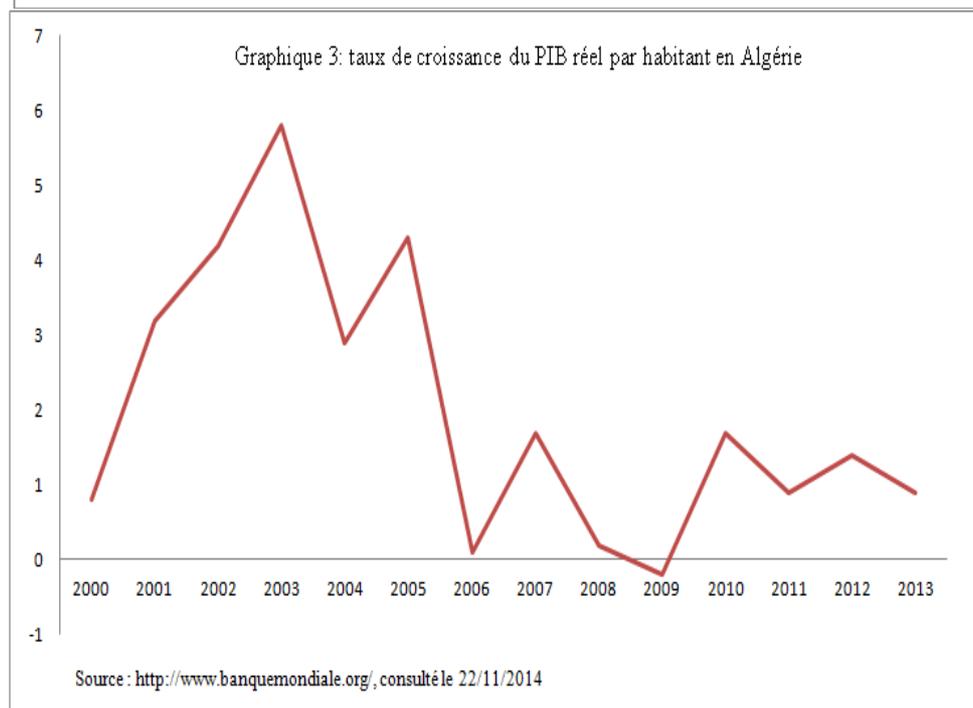
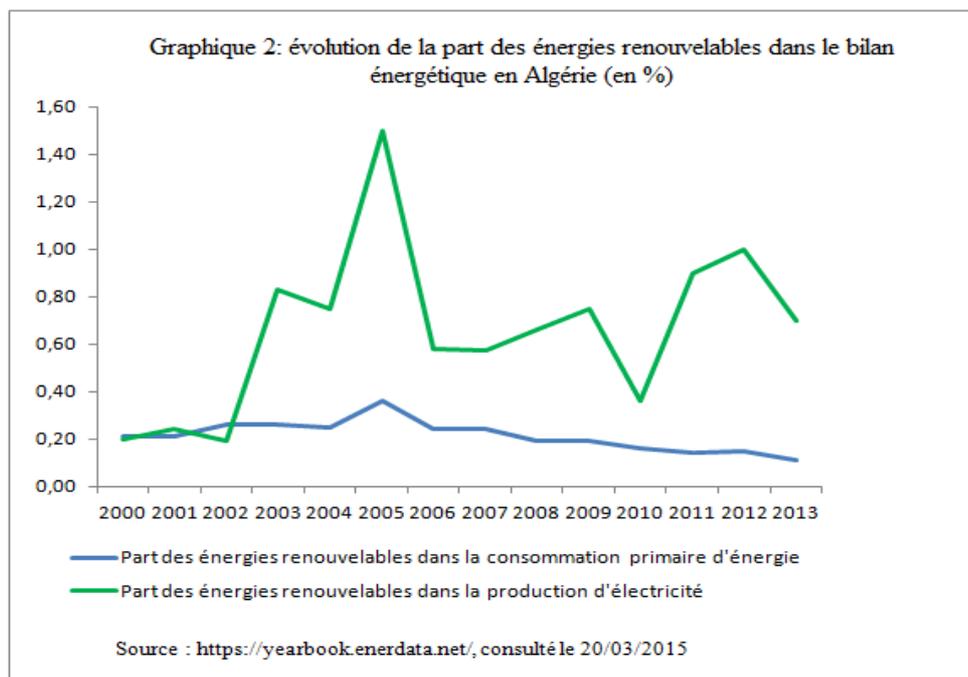


Tableau 1. Indicateurs du niveau d'éducation en Algérie (en %)

Année	1997	2012
Taux de scolarisation dans le primaire	96	97,30
Taux de scolarisation dans le secondaire	68,5	97,60

Source : <http://www.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=DZA>, consulté le 10/12/2014 ; UNESCO, 1999a

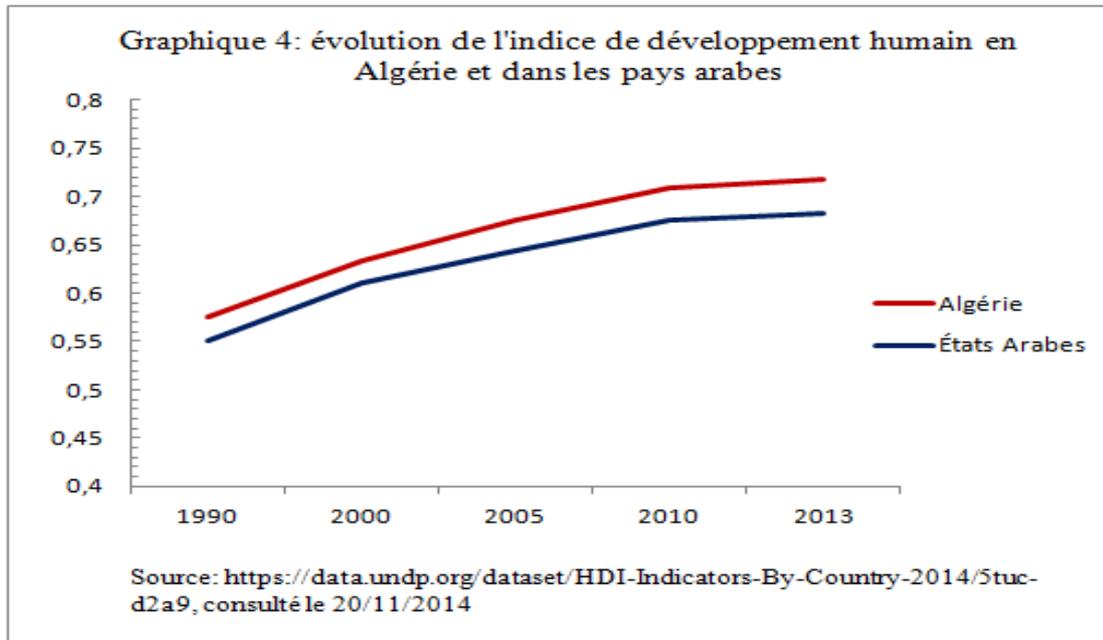
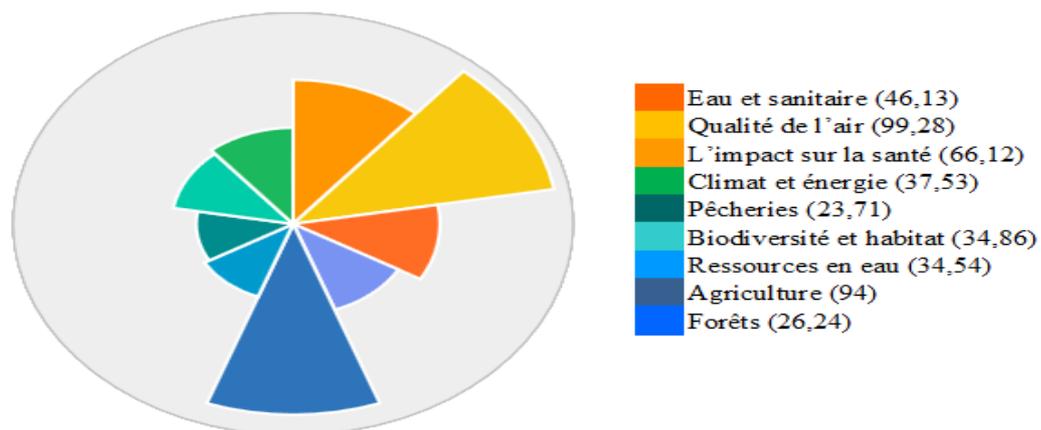
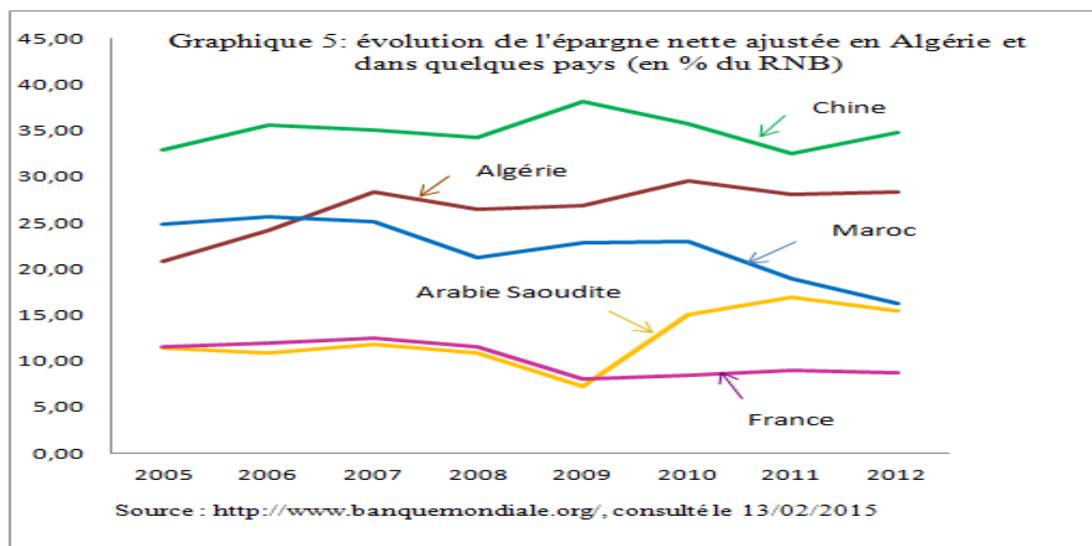
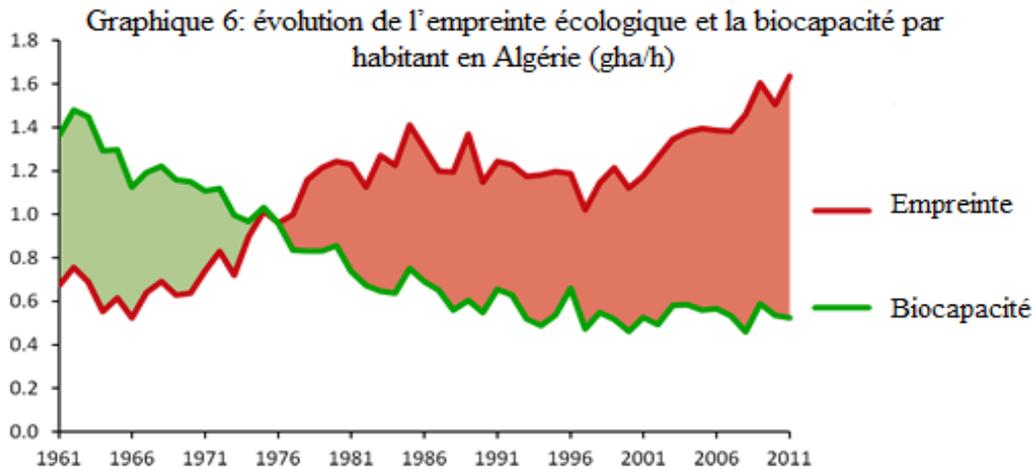


Figure 1: scores de 9 catégories d'indicateurs de performances environnementales sur une échelle de 100 en Algérie, 2014



Source : <http://epi.yale.edu/epi/country-profile/algeria>, consulté le 21/03/2015





Source: <http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/trends/algeria/>, consulté le 22/03/2015

- Références Bibliographiques:

*. L'auteur tient à remercier les Professeurs Bernard HAUDEVILLE ; CEGAM Aix Marseille Université et Professeur Michel LESOURD ; Université de Rouen pour leurs précieux commentaires et remarques pour l'amélioration de ce travail de recherche.

¹. Gendron, C., **Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques**, Revue Pour, n° 172, 2001. P.P.175-181.

². Nurse, K., **Culture as the Fourth Pillar of Sustainable Development**, Paper prepared for the Commonwealth Secretariat, London, UK, 2006. & Sachs, I., **L'écodéveloppement, Stratégie pour le XXIe siècle**, Paris, Éditions la Découverte et Syros, 1997.

³. Nguyen, N.-T., Ha-Duong, M., Greiner, S., Mehling, M., **Improving the Clean Development Mechanism Post-2012 : A Developing Country Perspective**, Working Papers Series, CIRED, n°19, 2010.

⁴. Lacour, P., Simon, J.-C., **Quelle intégration des pays en développement dans le régime climatique ? Le Mécanisme pour un Développement Propre en Asie**, Développement durable et territoires, Vol 3, n° 3, 2012. [http:// www.developpementdurable.revues.org/](http://www.developpementdurable.revues.org/), consulté le 03/03/2015.

⁵. Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie, **Consommation énergétique finale de l'Algérie**, 2012. [http:// www.aprue.org.dz/publications.html](http://www.aprue.org.dz/publications.html), consulté le 22/02/2015.

⁶. Ministère de l'énergie, **Programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**, 2011. <http://www.mem-algeria.org>, consulté le 20/01/2015.

⁷. Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie, **Consommation énergétique finale de l'Algérie**, 2012. [http:// www.aprue.org.dz/publications.html](http://www.aprue.org.dz/publications.html), consulté le 22/02/2015.

⁸. Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie, **Consommation énergétique finale de l'Algérie**, 2012. [http:// www.aprue.org.dz/publications.html](http://www.aprue.org.dz/publications.html), consulté le 22/02/2015.

⁹. Enerdata, **World statistics of energy intensity**, 2013. <https://yearbook.enerdata.net/#energy-intensity-GDP-by-region.html>, consulté le 20/03/2015.

¹⁰. World Health Organization, African Health Observatory, 2012. [http:// www.who.int/fr/node/1426](http://www.who.int/fr/node/1426), consulté le 06/03/2015.

¹¹. UNUSCO, **General information of education in Algeria**, 2012, [http:// www.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=DZA](http://www.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=DZA), consulté le 10/12/2014.

¹². Office Nationale des Statistiques, **Activité, emploi et chômage**, 2014, <http://www.ons.dz/-emploi-et-chomage-au-Quatrieme,56-.html>, consulté le 10/06/2015.

- ¹³. PNUD, **Rapport sur le développement humain**, 2014, <http://www.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>, consulté le 20/11/2014.
- ¹⁴. PNUD, **Réduire l'extrême pauvreté et la faim, où sommes nous ?**, 2012, <http://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/mdgoverview/overview/mdg1.html>, consulté le 11/04/2015.
- ¹⁵. Laour, S., **État de la biodiversité en Algérie**, Colloque : L'efficacité des évaluations environnementales dans l'atteinte des objectifs du développement durable-Application à la gestion de la biodiversité, 20 octobre, 2010, Paris.
- ¹⁶. UNUSCO, **General information of education in Algeria**, 2012, <http://www.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=DZA>, consulté le 10/12/2014.
- ¹⁷. Environmental Performance Index, **EPI-Country Rankings**, 2014, <http://epi.yale.edu/epi/country-profile/algeria>, consulté le 13/02/2015.
- ¹⁸. Banque mondiale, **Statistiques mondiales sur l'épargne nette ajustée**, 2012, <http://www.banquemondiale.org/>, consulté le 24/05/2015.
- ¹⁹. Global FootPrint Network, **Footprint of Algeria**, 2015, <http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/trends/algeria/>, consulté le 22/03/2015.